



LA GAZETTE

Edition n°30 – 5 juillet 2023

Mot du maire



L'école a fermé ses portes, enfin les vacances !

On les attend avec toujours beaucoup d'impatience.

Nous venons de vivre des journées de chaleur exceptionnelle, et nous avons hâte de partir se mettre au frais dans toute la mesure du possible, de couper la routine, d'oublier les soucis du quotidien.

Se ressourcer, en famille ou avec des amis, profiter calmement du temps qui passe. Sport, repos, découvertes, voyages, peu importe le lieu.

Avec le conseil municipal, je vous souhaite de très belles vacances, avant de vous retrouver, en pleine forme, lors des apéros de quartiers, le samedi 13 septembre.

Anne Lefebvre



A vos agendas

Voici quelques dates à ne pas manquer pour cette fin d'été et la rentrée :

◆ INSCRIPTION A LA CANTINE

N'oubliez pas de finaliser les inscriptions **avant le 31 juillet**.



◆ FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez découvrir les activités proposées dans notre village ! **Samedi 30 août**, de 10h à 12h à la Maison des Associations.

◆ RENTREE DES CLASSES

La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 1er septembre** à l'école de la Nonette, où l'accueil se fera à partir de 8h25.

◆ APEROS DE QUARTIERS

Moment convivial à partager entre voisins le **samedi 13 septembre à partir de 18h30**. Plus d'informations à venir dans vos boîtes aux lettres et sur le site de la mairie.



Fermeture de la Mairie

Pendant la période estivale, la mairie sera fermée aux dates suivantes :

- Jeudis : 17, 24 et 31 juillet
 - Samedis : 12, 19 et 26 juillet ; 2, 9 et 16 août
- Pensez à anticiper vos démarches administratives !

Travaux à venir

Rue du Calvaire et Place Dagobert

Des travaux d'aménagement sont programmés mi-septembre (date à confirmer) sur la rue du Calvaire et la place Dagobert.

Ce chantier aura pour objectif de :

- Préserver l'arbre existant tout en maîtrisant le développement de ses racines,
- Maintenir les places de stationnement disponibles,
- Mieux canaliser les eaux pluviales pour limiter les désagréments en cas d'intempéries.

Plus d'informations vous seront communiquées dès que le calendrier sera confirmé.



Un grand merci aux pompiers

Un métier qui a toujours fait mon admiration !

Ces derniers jours, la mairie les a appelés pour un nid d'abeilles niché en haut d'une cheminée, particulièrement difficile d'accès. C'est l'équipe de Béthisy-Saint-Pierre qui est intervenue, car équipée d'une très grande échelle pivotante que ne possède pas Senlis.

Opération très délicate car il fallait passer au-dessus d'une maison pour tenter d'atteindre la cheminée, et le nid. Opération ratée malheureusement car il manquait quelques mètres !

Ces hommes sont remarquables, prêts à intervenir dans toutes les situations difficiles et délicates pour notre sécurité ou pour notre vie.

On ne peut que les remercier de leur présence pour voler à notre secours.

Anne Lefebvre



Cette situation exceptionnelle rappelle que les pompiers ne doivent pas être appelés pour des nids d'abeilles, sauf en cas de danger avéré.

Vivre ensemble

C'est aussi respecter ses voisins ! Un petit rappel de bon sens pour passer un été serein ensemble :

Interdiction stricte des feux dans les jardins, en particulier en cette période de sécheresse.

Barbecues à surveiller de très près : assurez-vous qu'ils soient bien maîtrisés et toujours sous surveillance.

Nuisances sonores : Pour les appareils thermiques ou électriques (par exemple, tondeuses, ponceuses et autres équipements motorisés), merci de respecter les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8h30–12h / 14h00–19h30
- Le samedi : 9h–12h / 15h–19h
- Le dimanche et les jours fériés : usage interdit

Concernant la musique et les aboiements de chiens, il s'agit avant tout d'une question de civilité et de respect envers ses voisins. Il convient de limiter ces nuisances par bon sens pour préserver la tranquillité de tous et favoriser une vie harmonieuse en communauté.

Tout bruit excessif, qu'il soit ponctuel ou prolongé, peut être qualifié de tapage, de jour comme de nuit, s'il trouble la tranquillité d'autrui. Le tapage nocturne, quant à lui, est interdit entre 22h et 7h, même à faible intensité.

Merci à chacun de veiller à la quiétude du village, notamment pendant les belles soirées d'été !